



elle

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Actualisation du schéma petite enfance 2019-2030

Séance du 16 décembre 2021

Convocation du 10 décembre 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Christian Lancrenon par M. Philippe Laurent,
Mme Sabine Ngo Mahob par M. Frédéric Guermann,
M. Théophile Touny par M. Numa Isnard,
Mme Sakina Bohu par Mme Chantal Brault,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,
Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,
Mme Corinne Deleuze par Mme Annie Bach,
M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée,
Mme Nadine Lacroix par Mme Monique Pourcelot

Secrétaire de séance :

Mme Catherine Palpant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies

Séance du 16 décembre 2021

OBJET : Actualisation du schéma petite enfance 2019-2030

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu sa délibération du 20 décembre 2018 prenant acte du schéma petite enfance 2019-2030 et autorisant le maire à mettre en œuvre les projets s'y afférant,

Considérant la nécessité d'organiser une politique cohérente et globale dans le domaine de la petite enfance en partenariat avec tous les acteurs locaux potentiels,

Considérant les éléments de projection démographique et l'état des lieux des équipements petite enfance dont la Ville est gestionnaire,

Considérant le projet de schéma petite enfance 2019-2030,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (1 abstention : M. Xavier Tamby)

APPROUVE l'actualisation du schéma petite enfance 2019-2030 ci-annexé.

AUTORISE le maire à mettre en œuvre les projets qui y sont présentés.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



Marilyne L...